



Indication Géographique pour les produits manufacturés et naturels

Indication géographique : un nouveau label pour garantir aux consommateurs l'origine française de produits manufacturés et naturels (porcelaine de Limoges, parapluie d'Aurillac, Couteau Laguiole Aubrac-Auvergne "CLAA", Vase d'Anduze, Textile des Vosges, Bijoux en grenat de Perpignan, Siège de Liffol le Grand, Béret basque, le dentelle de Calais et de Caudry, l'espadrille de Mauléon).

Jusqu'à présent seuls les produits alimentaires et viticoles pouvaient bénéficier d'indications géographiques de provenance.

Ce nouveau logo garantira l'origine du produit sur lequel il sera apposé. Les produits pouvant en bénéficier seront référencés sur le site de l'INPI (Institut National de la protection industrielle).

Différence entre les indications géographiques protégées et l'indication géographique :

les IGP ne s'adressent qu'aux produits naturels, agricoles et viticoles. Il s'agit d'une protection européenne, et c'est l'INAO (Institut National de l'origine et de la qualité) qui les accorde.

les IG sont mis en place au niveau français et s'adresse à tous les autres produits : manufacturés, artisanaux et ressources naturelles. Elles sont homologuées par l'INPI.

Pour en savoir plus : www.economie.gouv.fr

© 2012 oulettrouver.com - Tel : 06 15 89 49 00- [Mentions légales](#)

Réalisation : [RETROKUBE](#)

Source URL: <http://oulettrouver.com/actualites/indication-geographique-pour-les-produits-manufactures-et-naturels>